

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 20 juillet 2016

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Excusés : Jérôme POUZERGUES, André GILES

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation. .

Augmentation du loyer de Madame Jacqueline ROUDERGUE à compter du 1^{er} juillet 2016. Ancien loyer : 359,91€. Nouveau loyer : 360,13€, soit une augmentation de 0,06%.

Validation du dernier devis voirie communale.

Goudronnage à Poux Blanc. Après accord des habitants il est décidé de prolonger le goudronnage jusqu'à la dernière maison. Distance prévue : 200ml. Devis : 3312€ TTC. Compte-tenu des travaux déjà décidés le montant total des travaux de voirie s'élève à 7 207,32€ TTC pour 2016.

Virement de Crédit.

Suite à la décision de prolonger le goudronnage au niveau de Poux Blanc le budget prévisionnel de la voirie a augmenté de 800€. Nécessité de procéder à un virement de crédit.

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien et réparation voies et réseaux	615231	- 800,00 €		
Virement à la section d'investissement	023	800,00 €		
Virement de la section de fonctionnement			021	800,00 €
Réseaux voirie	2151-210	800,00 €		

Accord du Conseil Municipal.

Nouvelle délibération: Demande de transfert du versement de la contribution obligatoire au SDIS en compétence facultative de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et approbation pour la répartition dérogatoire « libre » du PFIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Pour rappel, lors du dernier conseil municipal, un avis défavorable avait été émis car les élus n'avaient toutes les informations nécessaires pour se prononcer de manière objective. Aujourd'hui, les chiffres sont parvenus.

Montant total de la contribution obligatoire au SDIS pour la commune de Cremps pour l'année 2016 : 11 229,51€.

L'intercommunalité propose de prendre la compétence SDIS, de prendre à sa charge cette dépense et demande que la commune reverse le montant du PFIC, soit la somme de 4 590€.

Compte-tenu de ces nouveaux éléments chiffrés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour cette solution et mandate Mme le Maire pour voter cette résolution lors du prochain Conseil Communautaire, pour l'année 2016.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Compte-tenu de la décision précédente, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts, à savoir de confier la compétence SDIS à l'Intercommunalité. Il autorise Mme le Maire à signer cette modification.

Devis complémentaire équipement cuisine.

L'Équipement de la cuisine de la salle des fêtes est terminé. Le Conseil Municipal étudie la possibilité d'acquérir une chambre froide complémentaire. Deux devis sont présentés. Il est décidé à l'unanimité d'investir dans cet équipement.

Montant de l'achat : 1557,60€ TTC. Le budget prévisionnel doit être augmenté de la somme de 850€.

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien et réparation voies et réseaux	615231	- 850,00 €		
Virement à la section d'investissement	023	850,00 €		
Virement de la section de fonctionnement			021	850,00 €
Autres Immobilisations corporelles	2188-211	850,00 €		

Accord du Conseil municipal

Délibération: Acceptation de dons - Encaissements de chèques.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces dons et autorise Mme le Maire à encaisser les deux chèques.

- Indemnité de Mme le Maire du 2^{ème} trimestre 2016, soit la somme de 864,69€. Somme à créditer au compte 7788 (Produits exceptionnels)
- Chèque de 100€, émis par une personne qui souhaite conserver l'anonymat. Somme à créditer au compte 7713 (Libéralités reçues)

Délibération: Modalités d'octroi d'un cadeau à un agent communal pour départ en retraite.

Après avoir interrogé la perception de Lalbenque sur les modalités possibles et réglementaires, le conseil municipal décide d'ouvrir un compte auprès d'une agence de voyage et d'y verser la somme de 500€.

Questions diverses.

- Le jour de la nuit. Comme tous les ans, la municipalité a été invitée à participer à cette manifestation qui consiste à éteindre tous les points lumineux de la commune durant une nuit. Le Conseil Municipal décide de s'inscrire dans la démarche. Date prévue de cette manifestation : Samedi 8 octobre 2016.

- Mille mains à la pâte. Cette manifestation a connu un vif succès en 2015. Elle est organisée par l'Office de Tourisme de Lalbenque-Limogne qui invite tous les habitants des communes concernées à venir nettoyer le chemin de Compostelle (GR65). Cette journée est reconduite. Date prévue : Samedi 8 octobre 2016.

Jurés d'Assises. Le 22 juin dernier a eu lieu le tirage au sort de la liste préparatoire des Jurés d'Assises. Deux habitants de la commune ont été sélectionnés : Amélie CONQUET et Patrick TOULET. Un 2^{ème} tirage au sort aura lieu au Tribunal de Grande Instance de Cahors.

Dossier chauffage. Groupama a pris le dossier en main. Un cabinet d'Experts indépendant a été désigné pour réaliser une expertise. Nous sommes en attente d'une proposition de date.

Veillées à thèmes. Le PARC a informé la municipalité de la possibilité d'organiser des soirées à thème. Le Conseil municipal a décidé de candidater sur une soirée. Thème retenu : Les espèces exotiques invasives.

Problèmes de téléphonie. La municipalité a reçu un courrier émanant des conseillers départementaux (Catherine MARLAS et J.Claude BESSOU) qui nous demandent de transmettre à Mme la Préfète les difficultés rencontrées par les habitants de la Commune en téléphonie fixe, mobile ainsi que dans le domaine d'internet. Mme le Maire va envoyer un courrier indiquant les nombreuses zones blanches en téléphonie mobile ainsi que la pétition déjà transmise qui concerne l'accès à Internet.

Lot numérique. Claude CONQUET fait état des décisions prises par le nouveau Syndicat mixte « Lot Numérique ». La Commune de Cremps se trouve en 3^{ème} position prioritaire parmi les communes de l'Intercommunalité pour l'accès à Internet. L'étude débutera courant 1^{er} trimestre 2017. Mise ne service prévue pour fin 2018.

Balades accompagnées à Cremps. Deux dates sont retenues : 3 août et 21 septembre 2016.

Collège privé de Lalbenque. Suite à la demande de parents des communes de Cremps (5) et Laburgade (10) ayant des enfants scolarisés au Collège Saint

Thérèse de Lalbenque, une entrevue avec le Président du Conseil départemental a eu lieu avec les maires concernés. La demande de ramassage scolaire souhaitée a reçu un avis défavorable de la part du Conseil Départemental application des règles liées à la carte scolaire.

Travaux d'entretien sur la commune. Michel DEILHES, auto entrepreneur, a commencé à effectuer différents travaux d'entretien en lieu et place de l'agent communal parti à la retraite. Ce nouveau mode de fonctionnement donne entière satisfaction pour l'instant.

Demandes de CU. Un notaire a transmis 2 demandes de Certificat d'Urbanisme Opérationnel (savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée) à Biarques. Les dossiers ont été envoyés à la DDT pour instruction en tenant compte des éléments suivants : Après avoir interrogé la FDEL et l'Iffernet, il s'avère qu'une parcelle est desservie en électricité mais par contre elle n'est pas raccordable, pour le moment, au réseau d'eau potable du syndicat d'Iffernet (la canalisation s'arrête sur la parcelle d'à côté). Le Conseil municipal donne un avis favorable à condition que le propriétaire prenne à sa charge le raccordement au réseau d'eau.

La deuxième parcelle n'est pas raccordable à l'électricité ni au réseau d'eau potable du syndicat d'Iffernet. Vu le coût estimatif des travaux de la FDEL (29200 € HT ; participation communale : 17520 € - déduction faite de la participation de la FDEL). A ce jour nous n'avons pas eu connaissance du devis de l'Iffernet.

Le Conseil municipal attend l'avis de la DDT. Il précise que la commune ne pourra prendre à sa charge les travaux.

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.